

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 47 (1921)  
**Heft:** 5

## **Wettbewerbe**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

CONCOURS D'IDÉES POUR L'ÉTUDE D'UN TEMPLE, A CLARENS

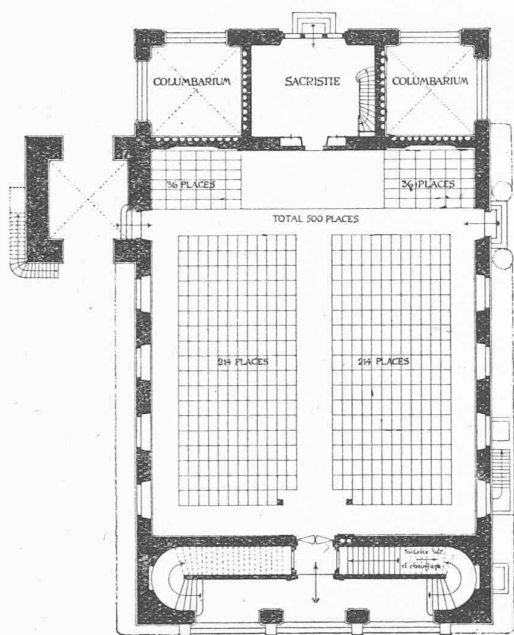


Fig. 6. — Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 400.

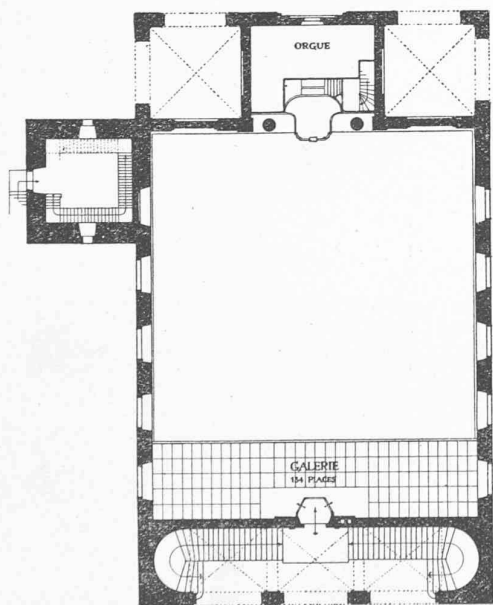


Fig. 7. — Plan de la galerie. — 1 : 400.

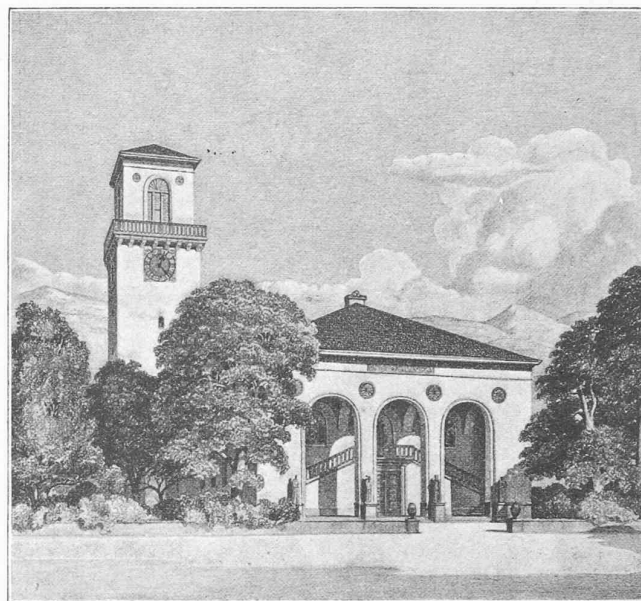


Fig. 8. — Perspective.

II<sup>e</sup> prix : projet « I. N. R. I. », de MM. Brenneisen et Isler, architectes, à Zurich.

contraire, en France, l'opinion est et reste favorable au projet de canal qui seul constitue une utilisation rationnelle du fleuve tant au point de vue de la force motrice pour la France, que de la navigation pour la Suisse.

C'est d'ailleurs la conclusion à laquelle est arrivé le Conseil supérieur des travaux publics, après une étude approfondie de la question. Dans sa séance du 23 décembre 1920, il a émis un avis favorable au canal et a écarté la solution de canalisation du fleuve comme insuffisante pour la navigation et pour la force motrice.

**Concours d'idées pour l'étude de la construction d'un temple dans la commune du Châtelard-Montreux.**

(Suite et fin)<sup>1</sup>

20. *I. N. R. I.* — Ce projet présente des qualités de simplicité. Son architecture est élégante, bien proportionnée. Il a un plan clair répondant bien au programme du concours. La façade principale prête à la critique en ce que son motif à trois arcades n'est pas assez monumental; il conviendrait mieux à une façade secondaire. Le parti décoratif est sobre et distingué. L'exécution de ce projet serait économique d'autant plus que dans son cube il englobe le columbarium, un peu trop petit, à notre avis (fig. 6 à 8).

Cube y compris le columbarium 10 300 m<sup>3</sup>.

48. *Castellarium.* — Ce projet a une allure noble, quoique trop monumentale pour la contrée. Son auteur fait preuve de qualités architecturales très méritoires. Nous regrettons les colonnes de l'intérieur parce qu'elles masqueraient la chaire

par l'auteur, sont un obstacle tout aussi grand à l'arrivée des poissons à Bâle.

L'auteur oublie de dire qu'avec le canal la navigation sera plus sûre, plus rapide et beaucoup moins coûteuse que dans le lit du fleuve; ce sont des arguments qui ont, croyons-nous, une certaine valeur pour la Suisse.

Pour terminer, l'auteur prétend qu'en France on commence à être moins favorable à l'idée du canal et qu'il est question de la canalisation du fleuve lui-même. Nous croyons l'auteur mieux informé des choses d'Allemagne que de celles de France. Nous pouvons lui certifier qu'au

<sup>1</sup> Voir *Bulletin technique* du 19 Février 1921, page 42.

## CONCOURS D'IDÉES POUR L'ÉTUDE D'UN TEMPLE, A CLARENS

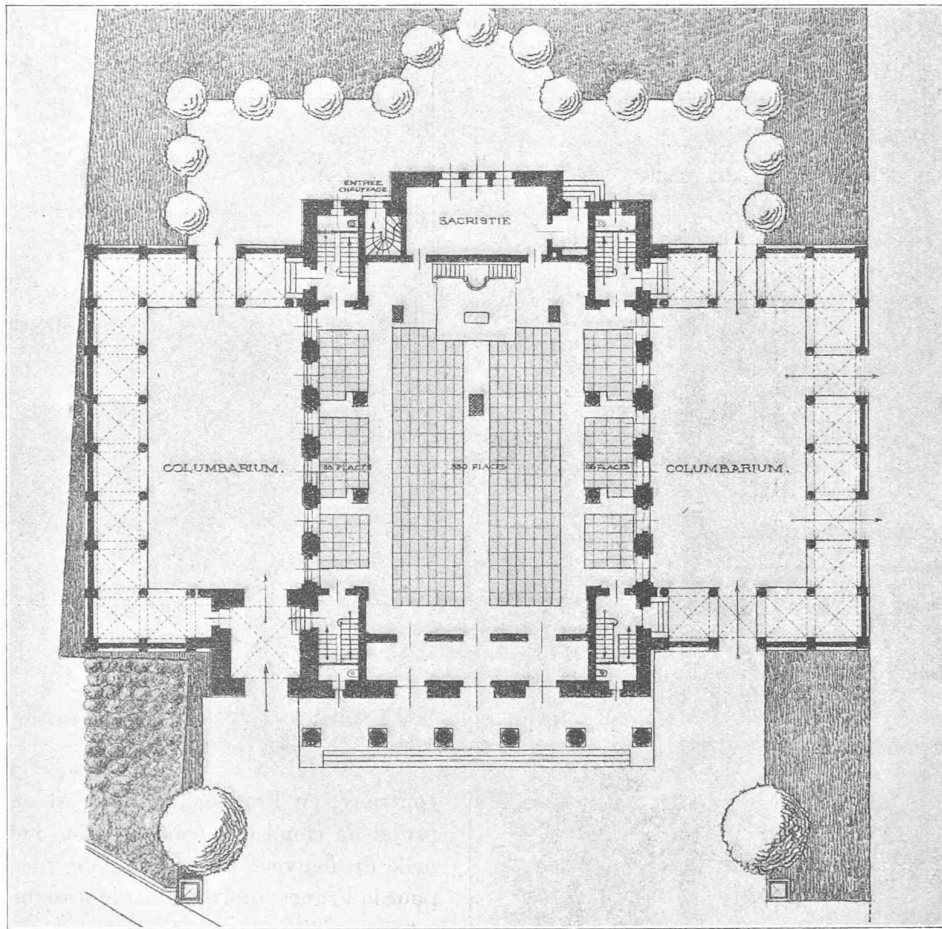


Fig. 9. — Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 400.

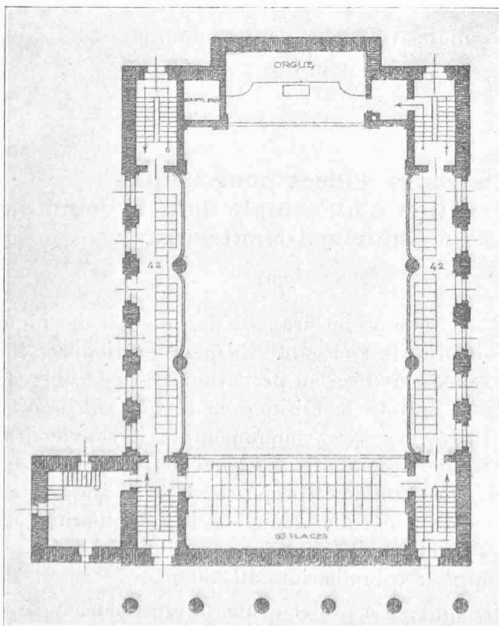


Fig. 10. — Plan de la galerie. — 1 : 400.

III<sup>e</sup> prix : projet « Castellarium », de MM. L. et H. Herling, architectes, à Fribourg.

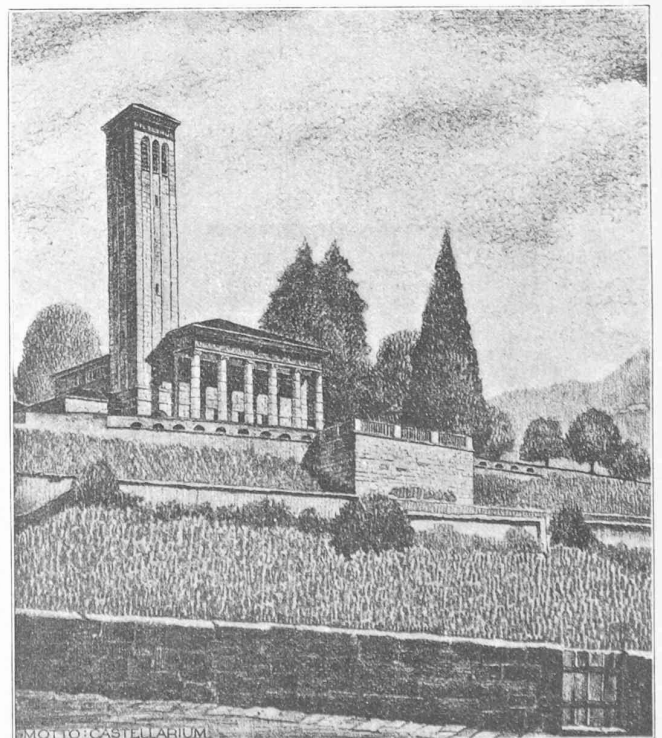


Fig. 11. — Perspective.

pour une partie des auditeurs. Les galeries latérales ne seraient pas désirables. Le cube de l'édifice n'est pas exagéré, mais la construction en serait coûteuse. — Cube du temple 9900 m<sup>3</sup>.

1. *Deo Consecrata*. — Ce projet malgré son architecture un peu sèche a le mérite d'être très simple comme conception générale. Son plan est clair. Il a de bons dégagements. L'évidement des quatre angles ne se justifie pas suffisamment. La disposition du columbarium sur deux lignes parallèles au temple ne paraît pas très heureuse. De plus elle sort des limites du terrain. — Cube du temple 10 500 m<sup>3</sup>.

2. *Oraison*. — Nous trouvons ici un projet qui intéresse par la forme circulaire du plan. L'architecture en est noble, mais peut-être trop austère et monumentale pour la contrée. Elle aurait en outre l'inconvénient d'être très coûteuse. Enfin le columbarium prend une importance excessive. — Cube du temple 11 000 m<sup>3</sup>.

De ces cinq projets le jury fait le classement suivant :

Premier rang N° 44.

2<sup>e</sup> rang N° 20.

3<sup>e</sup> rang N° 48.

4<sup>e</sup> rang *ex-aequo* Nos 1 et 2.

Le jury décide de décerner trois prix soit :

Premier prix N° 44, devise « Châtelard », 3000 fr.

Second prix N° 20, devise « I. N. R. I. », 2000 fr.

Troisième prix N° 48, devise « Castellarium », 1500 fr..

Les projets N° 1 « Deo Consecrata » et N° 2 « Oraison » obtiennent à titre égal une mention.

Il est procédé ensuite à l'ouverture des enveloppes :

Le projet N° 44 « Châtelard » a pour auteurs MM. Polak et Hoch, architectes, à Montreux.

Le projet N° 20 « I. N. R. I. », MM. Brenneisen et Isler, architectes, à Zurich.

Le projet N° 48 « Castellarium », MM. L. et H. Hertling, architectes, à Fribourg.

*Considérations générales.* — Le jury est heureux de la quantité des projets présentés, mais regrette l'infériorité d'un trop grand nombre. Les concurrents ont pour la plupart fourni un gros effort qu'il faudrait pourvoir récompenser.

Il recommande le projet N° 44 « Châtelard » à la Société du Temple de Clarens pour l'exécution.

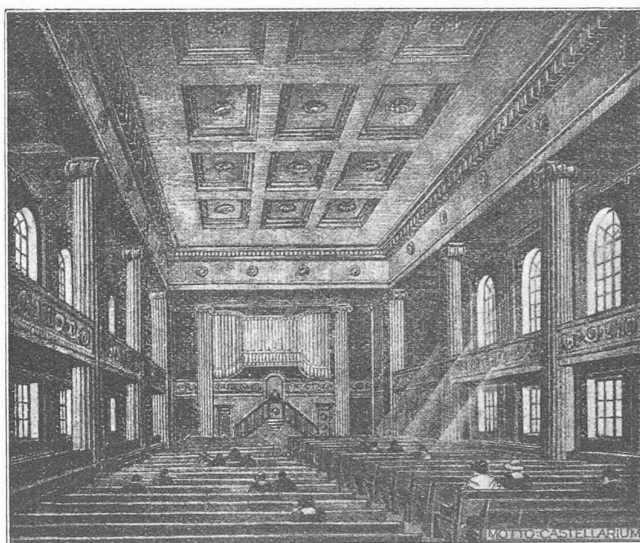
## DIVERS

### Le ciment alumineux « fondu »

Ce ciment, inventé par M. J. Bied, ingénieur, chef de service au « Bureau d'organisation économique », à Paris, préparé par fusion de la bauxite — minéral composé d'alumine et d'oxyde de fer hydratés — au water-jacket ou au four électrique, jouit de la propriété extrêmement précieuse de durcir très rapidement — tout en n'ayant qu'une prise lente, deux heures environ — si bien que le décoffrage des hourdis est possible au bout de 48 heures et celui des poutres après 72 heures de durcissement.

M. H. Lossier qui avait déjà réalisé avec du ciment alumineux fondu la jonction de tendeurs de fermes mis en service après 48 heures de prise, a utilisé ce produit pour la construction en béton armé du gigantesque hangar à dirigeables de Luçon. On trouvera la description de cet ouvrage remarquable, le plus grand hangar du monde construit entièrement en béton armé, dans le numéro du 12 février du *Génie civil* : nous en extrayons le passage suivant qui vise l'application du ciment « fondu ». « Ce ciment présente en particulier l'avantage de pouvoir être travaillé dans les mêmes conditions que

### CONCOURS D'IDÉES POUR L'ÉTUDE D'UN TEMPLE, A CLARENS



Vue intérieure.

Fig. 12. — Projet de MM. L. et H. Hertling.

le ciment Portland et d'offrir, après deux ou trois jours de prise, une résistance supérieure à celle du Portland artificiel après un durcissement de 30 jours. Grâce à cette propriété du ciment « fondu » on peut décimétriser en toute sécurité les arcs au bout de trois jours et déplacer le cintre mobile pour procéder au montage des arcs suivants.»

La comparaison de l'analyse chimique<sup>1</sup> de ce ciment fondu : Silice 10 %, alumine 40 %, oxyde de fer 10 %, chaux 40 %, avec celle d'un Portland quelconque : Silice 23 %, alumine 6 %, oxyde de fer 4 %, chaux 65 %, fait ressortir la forte teneur en alumine du ciment de M. Bied d'où le qualificatif « alumineux ». D.

### Nouveau système de reproduction par le procédé « Manul ».

Il s'agit d'un nouveau procédé secret pour la confection de clichés, pour lequel un brevet a été pris dans tous les pays. A l'aide des clichés ainsi obtenus l'on peut exécuter tous les travaux qui peuvent se présenter dans l'imprimerie et la lithographie. D'autre part, ce procédé permet d'effectuer proprement la reproduction des autotypies, opération qui rencontrait jusqu'ici quelques difficultés. Avec la presse *Offset*, le tirage se fait directement sur le cliché ; dans la lithographie, par contre, le texte à imprimer est d'abord reporté sur la pierre et c'est sur celle-ci que s'opère le tirage. Le procédé breveté dont il est question est donc un système d'impression à plat au sens propre du mot, qui rendra surtout des services dans l'exécution de reproductions. Le tirage peut se faire avec n'importe quelle presse pour l'impression à plat ; il n'est pas absolument indispensable que ce soit une presse *Offset*, mais comme c'est avec cette dernière que l'on obtient les meilleurs résultats, son emploi est recommandable. L'utilisation de la presse *Offset* assure au nouveau procédé la plus grande capacité possible au point de vue technique, en même temps qu'un rendement extrêmement élevé. Ce procédé rend possible, sans recourir à la photographie, la reproduction d'originaux manuscrits ou imprimés

<sup>1</sup> Voir *Revue de l'ingénieur* septembre 1920.